

# PLAN COMMERCE

## Plan de dynamisation commerciale du centre-ville

(adopté par délibération du conseil municipal du 17 septembre 2012)

### 7 axes d'action

#### 1. Mettre en place d'urgence la nouvelle signalétique

#### 2. Garantir la rotation des voitures au centre-ville et à proximité, avec comptage des places libres sur les parkings centraux :

- Etendre la rotation des véhicules à différents secteurs :
  - place des Combattants,
  - parking de la Saône (rue Neuve),
  - petit parking des Cèdres,
  - à l'avenir, éventuellement, parking de la Coquille (besoins liés à l'hôpital, à l'espace culturel).
- Installer le dispositif d'affichage des places libres sur les parkings du centre-ville :
  - place de la Terrasse,
  - parking du Parlement,
  - les Cèdres.
- Mettre le secteur des Combattants en rotation impose la création d'un nouveau parking de longue durée, gratuit (parking Chantegrillet).

#### 3. Reconquérir les locaux vacants

- Acquisition (ou location) et/ou persuasion de remise sur le marché,
- Réhabilitation le cas échéant,
- Recherche de commerces, services... pour l'ensemble du centre (secteur des Combattants, rue du Palais, Grande rue, rue de l'Herberie, rue du Port).

#### **4. Faire vivre la « vieille ville »**

- Mobilisation des locaux vacants en vue de l'installation de commerces, de services, d'artistes, d'artisans d'art...,
- Développement de la rue(s) des arts, au-delà même de la rue du Port, avec actions d'animation, de promotion...,
- en lien avec la dynamique de l'ouverture de « La Passerelle » (espace culturel, cinéma) en septembre 2013.

Le choix des modalités d'évolution vers la vieille ville piétonne fait débat. La décision sera prise après concertation (avec les habitants, les commerçants...).

#### **5. Assurer le désenclavement du centre-ville**

- Extension de la rue de la Montluelde jusqu'à la montée de Préondes (avis favorable du commissaire enquêteur),
- Création du nouveau parking Chantegrillet pour le stationnement de longue durée, gratuit.

#### **6. Réaménagement de la place des Combattants, pour l'intégrer au centre-ville**

- Requalifier l'ensemble de la place, aménager des stationnements (rotation),
- Prévoir des espaces verts, replanter des arbres,
- Aménager l'esplanade face à la salle des fêtes,
- Réduire le rond-point pour assurer la continuité entre la rue du Palais et la place des Combattants,
- Traiter les cheminements (trottoirs...).

#### **7. Créer au minimum la surface commerciale pour la « locomotive alimentaire »**

- Construction d'un petit immeuble en limite du Clos, assurant la continuité commerciale entre la rue du Palais et le secteur de la Poste :
  - 400-450 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux (une petite surface alimentaire et, peut-être, un autre local). La surface alimentaire est jugée indispensable par la CCI et l'ECOT, afin de générer du flux de clients en centre-ville.
  - quelques logements ou bureaux au-dessus.